



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>16589</b>	<b>De Mme Annaïg Le Meur</b> ( Renaissance - Finistère )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et prévention		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> > professions de santé	<b>Tête d'analyse</b> > Etat de la profession des infirmiers libéraux	<b>Analyse</b> > Etat de la profession des infirmiers libéraux.
Question publiée au JO le : <b>26/03/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Annaïg Le Meur attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du travail, de la santé et des solidarités, chargé de la santé et de la prévention, sur l'état et les perspectives de la profession des infirmiers libéraux. Soumis depuis des années à une dépréciation de cette branche et à des cadences éreintantes, c'est un secteur de la santé supplémentaire qui sollicite les députés pour clamer sa colère. Les infirmiers libéraux jouent effectivement un rôle essentiel dans le système de santé et de soins auprès des aînés, des enfants, des personnes en situation de handicap et de tous, qui est de plus en plus important à mesure que l'hôpital public et les EHPAD se dégradent. Ils assurent le maintien et le retour à domicile, l'accompagnement jusqu'au dernier souffle, les soins et la coordination des soins, mais aussi toute l'information et le travail d'apaisement des familles. Cependant, ils peinent aujourd'hui à faire face à l'inflation et notamment au coût des carburants. L'avenant 10 à la convention nationale des infirmiers, signé en juin 2023, a revalorisé leurs indemnités kilométriques. Depuis le 28 janvier 2024, les infirmiers libéraux bénéficient d'une augmentation de 10 % des indemnités forfaitaires de déplacement « IFD » et « IFI », passant de 2,50 euros en 2012 à 2,75 euros en 2024. Toutefois, ils estiment que cette revalorisation demeure insuffisante face à la flambée des prix des carburants ces dernières années et face aux indemnités des autres professions de santé. Une revalorisation des forfaits bilan de soins infirmiers (BSI) et une révision des règles de cumul d'actes infirmiers sont également souhaitées. C'est pourquoi elle lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour atténuer le malaise de cette profession et si l'ouverture de nouvelles négociations seront prochainement à l'ordre du jour.